

L'ECHO du ROANNAIS

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS :
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES :
A LYON, Agence Y. Fournier, 11, rue
Comfort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAYAS, place de la Bourse, 5,
et l'AGENCE AUDOUIN et C^{ie}, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

LE PLAN FREYCINET

Le grave débat qui s'est engagé lundi à la Chambre des députés n'est en réalité qu'une conséquence de ce fameux plan Freycinet, qui, dans le temps, a fait couler tant d'encre pour et contre.

On l'a un peu perdu de vue, ce fameux plan ; il n'est donc pas inutile d'y revenir et de rappeler dans quelles conditions il a été présenté.

Par un simple calcul de statistique, qu'un coup d'œil sur la carte suffisait à confirmer, M. de Freycinet se rendit compte, un beau jour, que notre pays, malgré sa richesse, était à un rang tout à fait ridicule en ce qui concernait les communications par voies ferrées.

Remédier à cette situation était du domaine de M. de Freycinet, qui est un ingénieur dont personne ne conteste la distinction.

Il dressa un plan d'ensemble, trop complet peut-être, mais en somme bien combiné, dont l'exécution devait doter notre pays d'un réseau de nature à satisfaire les plus exigeants parmi les hommes sensés.

Ce réseau, naturellement, ne devait pas couvrir la France du jour au lendemain ; c'était, dans la pensée de son auteur, une affaire de dix ans au moins pour le réaliser.

Quant aux voies et moyens, M. Léon Say, féru d'innovations anglaises, venait de créer un nouveau fonds d'Etat, le trois pour cent amortissable, dont les émissions par séries devaient parer à tous les besoins.

En somme, jusqu'alors, la conception pouvait paraître hardie, mais elle n'était pas du domaine des chimères.

Malheureusement, à peine sorti des mains de son créateur, le plan Freycinet se heurta à deux écueils ; s'il n'y a pas sombré, il est du moins sorti de cette fâcheuse aventure complètement défiguré.

La politique électorale, qui est la seule règle maintenant connue à la Chambre des députés, étendit au-delà de toute mesure l'idée première de M. de Freycinet. On était à la veille des élections de 1881 et ne fallait-il pas que chaque honorable pût mettre sous les yeux du contribuable lourdement chargé, une promesse officielle de chemin de fer local, représentant tout ou partie des sacrifices croissants exigés de lui ?

En même temps, le monde des affaires, effrayé de la facilité avec laquelle les élus des nouvelles couches alignaient les milliards de dépenses, faisait un tel accueil au trois pour cent amortissable qu'il devenait impossible de compter sur ce titre pour l'exécution du plan.

Que faire dans une conjoncture aussi grave ? Renoncer à l'exécution du plan ? Il ne fallait pas y songer ; les électeurs auraient pu trouver mauvais qu'on leur manquât de parole, et l'électeur, personne ne l'ignore, est le seul objectif du député républicain ; il passe, pour lui, bien avant la France.

Il s'agissait de trouver un moyen sans engager l'Etat dans des travaux au-dessus de son faible crédit, de remplir les engagements pris.

C'est à quoi doivent parer, dans la proportion des deux tiers, les conventions passées avec les compagnies.

Grâce à leur puissante organisation financière, elles pourvoient aux dépenses de sept à huit mille kilomètres de chemin de fer et ne réclament à l'Etat que l'intérêt des sommes employées.

Ce sera pour les contribuables une charge annuelle de cent trente à cent quarante millions ; c'est beaucoup assurément, mais ce n'est rien auprès de ce qu'aurait coûté l'exécution par les soins du gouvernement. Et la signature des conventions doit être regardée, comme un coup de fortune, quoiqu'en puissent dire aussi bien le gendre à M. Grévy et sa bande d'agioteurs que l'extrême gauche avec ses utopies de socialisme d'Etat.

Quant au reste du plan, dont le gouvernement se réserve l'exécution, et pour cause, il se réalisera quand on n'aura rien de mieux à faire et, de longtemps, les députés dont l'élection se trouvera compromise, seront les seuls à s'en plaindre.

Et voilà comment le plan Freycinet qui à peu près raisonnable au début, était devenu bientôt grâce à nos honorables, une menace de ruine pour la France, est rentré dans des limites le rendant supportable, malgré les lourdes charges qui en résultent pour le pays.

LETRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais.)
Paris, le 17 juillet 1883.

A la Chambre, on ne s'entretient aujourd'hui que de la durée probable du débat sur les conventions des chemins de fer. La discussion générale, vu le nombre des orateurs inscrits, occupera au moins deux séances encore, et il serait même possible que la chambre sacrifiât à cette discussion son congé habituel du mercredi. C'est seulement à l'issue de la discussion générale que sera prononcée l'urgence. La Compagnie de l'Ouest a compris enfin la nécessité d'en finir vite, et aujourd'hui même elle doit signer la convention avec l'Etat. Le seul obstacle sérieux qui s'opposait à cette solution c'était la ligne de Rouen à Chartres, dont la Cie demandait la cession, toujours refusée par M. Raynal. Ce dernier vient de faire savoir à la Cie qu'il lui céderait la ligne en question si celle-ci voulait en échange donner aux trains du réseau de l'Etat l'entrée gratuite dans les deux gares de l'Ouest à Paris. Cette offre fut acceptée, et voilà maintenant les choses fort simplifiées par suite de cet accord.

Pendant ce temps, de grands efforts sont faits au Sénat par l'Union Républicaine, afin que les membres de la majorité se décident enfin à voter vite la loi de réorganisation judiciaire. Les opportunistes, qui comprennent fort bien qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, attendent qu'un ajournement équivaudrait à un rejet pur et simple du projet qui leur est si cher, essaient donc de déterminer la haute Assemblée à employer au débat de la loi sur la magistrature, le temps que la Chambre doit consacrer au vote des conventions avec les chemins de fer. MM. Martin-Feuillée et Tenaille-Saligny se joignent aux opportunistes pour appuyer cette motion. Mais je ne crois pas que tous ces efforts, même combinés, puissent réussir, attendu que le temps matériel manque absolument pour traiter sérieusement un sujet aussi grave. Outre la discussion générale, la plupart des articles du projet de la commission donneront lieu à d'importants débats. Plus de quarante amendements sont déjà déposés, et il faudra bien du temps pour les examiner. Quant donc le Sénat se séparerait-il si, après une si laborieuse besogne, il lui fallait encore examiner les conventions qui de l'avis de tous, vont être adoptées par la Chambre des députés. Il faudrait évidemment que les sénateurs fissent le sacrifice de leurs vacances pour mener à bien toute cette besogne et je ne les crois pas doués d'une magnanimité assez grande pour cela, d'autant plus que réellement rien ne presse pour la magistrature. Qu'on en finisse vite avec les conventions, soit, c'est là une question exclusivement d'affaires que l'on ne saurait trop désirer voir aboutir à bref délai ; mais il n'en est pas de même assurément pour l'autre, et plus le Sénat tardera à la faire aboutir, plus il fera œuvre de courage et de patriotisme.

Il faut au moins nous laisser respirer un peu avant de nous accabler complètement. Car on ne se le dissimule pas, les tableaux publiés par l'Officiel dont je vous parlais hier ont causé la plus fâcheuse impression dans le monde politique, et suscité les commentaires les plus tristes. Comme compensation, on s'efforce de nous démontrer que jamais cabinet n'a été plus uni que celui qui préside actuellement aux destinées de la France. Les ministres de l'intérieur et de la justice, se sont évertués à contester cette vérité dans les discours qu'ils ont prononcés à Rennes, et à vanter l'accord parfait qui règne entre tous les membres du cabinet. Et tandis que les ministres faisaient cette touchante démonstration, M. Jules Ferry attestait la même vérité par des faits irréfutables. On l'accusait d'être notamment en désaccord avec le mi-

nistre de la guerre, et c'est pour prouver le contraire que M. Ferry a accordé au général Thibaudin le titre de grand officier de la Légion d'honneur. Vous en conviendrez, c'est se venger noblement, et nous ne supposons pas jusqu'ici M. Ferry animé à un si haut degré de cette vertu de charité qui, croyait-on généralement, n'était l'apanage que des âmes vraiment chrétiennes.

Néanmoins on n'a pas désarmé encore à l'égard des catholiques, et aujourd'hui même la deuxième sous-commission du budget doit arrêter définitivement le chiffre des suppressions et réductions de crédit qu'elle veut faire encore sur le budget des cultes. Elle n'a pas suffisamment tranché dans le vif, paraît-il, et il lui reste de nombreuses réformes à opérer.

L'amélioration survenue dans l'état de M. le comte de Chambord, n'a pas nuï, comme vous le pensez bien, à la célébration de la fête de Saint-Henri. Des prières et des messes sont toujours dites en grand nombre dans les diverses églises de Paris. Le docteur Potain qui n'a pas pu partir la semaine dernière pour Frohsdorf, doit aller prochainement rejoindre le docteur Vulpian, à l'effet d'achever de déterminer avec son confrère, le véritable caractère de la maladie du prince.

Deux discours seulement occupent aujourd'hui la séance : le discours de M. Graux et celui de M. Allain-Targé. Encore M. Allain-Targé n'a-t-il pas terminé le sien. Nous voilà donc voués à une discussion interminable. M. Graux a défendu les conventions avec une honnêteté médiocre, sans soulever la moindre passion. M. Allain-Targé, gagné sans doute par la frigidité de son collègue, a défendu la thèse du rachat avec infiniment moins de verve que d'ordinaire. Le pauvre Allain était presque funèbre. La perspective de l'échec final qui l'attendait semblait déjà assombrir son visage.

Contrairement au bruit qui avait couru avant la séance, la Chambre a décidé de ne pas siéger demain. Pourquoi se presserait-elle d'ailleurs ? Le débat menace de s'éterniser. Ne voilà-t-il pas que le Sénat vient de fixer à jeudi prochain par 155 voix contre 115, l'ouverture de la discussion de la loi sur la magistrature ? Vous comprenez facilement que, dans ces conditions, il ne nous est pas permis de compter sur de prochaines vacances. Il faudra en effet, que la réforme judiciaire revienne devant la Chambre. Or, comme la Chambre n'acceptera certainement point les corrections qui auront été faites à son projet par nos pères conscrits, elle se fera naturellement un devoir de renvoyer à son tour la réforme à l'examen du Sénat. Il n'y a point de raison, d'ailleurs pour que cette comédie finisse. Heureusement nos députés et sénateurs sont à bout de forces. Peut-être cette fatigue sera-t-elle notre sauvegarde. Les législateurs et les flots sont si changeants.

Mon confrère a dû vous télégraphier aujourd'hui que M. Vaddington était nommé ambassadeur à Londres. Le bon William aurait préféré Vienne, mais le gouvernement autrichien, pressenti, a déclaré qu'il ne pourrait accepter ce numismate. M. Vaddington va remplacer à Londres le malade M. Tissot qui depuis six mois faisait de la diplomatie dans son lit. Ce sont de belles et honnêtes dames qui, paraît-il, ont mis l'infortuné M. Tissot dans ce triste état. Depuis qu'il était à Londres, le valétudinaire diplomate n'était à peu près occupé que de sa précieuse santé. On a enfin compris que pour diriger une affaire, il nous fallait un homme qui ne fût pas continuellement en tête à tête avec des bols de tisane.

Mais si le bon William va à Londres, que deviendra l'ambassade de Vienne ? On se le demande. La République se fera-t-elle représenter auprès du gouvernement autrichien par un allemand ? Elle n'a qu'à choisir entre M. Spüller et M. Ranc. M. Spüller est de Bade, et M. Ranc, est dit-on le petit-fils d'un brave Bayarois qui lui a légué ses épaules carénées et son proéminent abdomen.

Vous avez dû trouver dans la Lanterne de ce matin un entrefilet contenant des excuses fort plates à l'adresse de M. le colonel de Vaulgrenant. La Lanterne avait dirigé des accusations aussi ridicules qu'odieuses contre cet officier supérieur, au lieu de se taire, le colonel a envoyé deux de ses amis pour le sommer de se rétracter. L'israélite Meyer s'est exécuté. Je ne saurais trop recommander aux officiers l'exemple que vient de leur donner M. de Vaulgrenant. Deux colonels

que je connais, ignominieusement calomniés par la feuille juive, avaient dédaigné de relever les basses injures qui leur étaient adressées. Eh bien ! il leur en a coûté, les deux officiers devaient être promus officiers généraux de brigade. Arrêté par la peur d'encourir le blâme de la gazette israélite, notre courageux Thibaudin n'a pas voulu signer les décrets préparés. Que dirait la Lanterne ? Vous êtes innocent, je le sais, mais toute la juiverie serait à mes trousses !

Voilà où nous en sommes. Avis aux officiers calomniés par la presse sémitique. Qu'ils se munissent d'une canne solide et que cet instrument de rectification à la main, ils aillent aussitôt caresser les oreilles de leurs insulteurs. Ce n'est pas toujours amusant de pénétrer dans de pareils repaires, mais il le faut.

SAINT-FORÉUX.

La maladie du comte de Chambord

D'après ce qu'on assure, le docteur Vulpian aurait acquis la conviction que le comte de Chambord n'a pas un cancer, comme on l'a redouté mais seulement un épaississement des tissus de la base de l'estomac résultant d'une inflammation.

S'il en est ainsi, le danger n'en existe pas moins à cause de la difficulté de nourrir et de fortifier l'auguste malade mais les chances de guérison augmentent dans une proportion considérable.

M. Vulpian, sur les instances de la comtesse de Chambord, a consenti à retarder son départ.

LA SAINT-HENRI A FROHSORF

Un incident, qui en dit plus long que toutes les consultations par trop énigmatiques des médecins de Monsieur le comte de Chambord, est venu dans la soirée de dimanche fortifier les espérances de guérison.

On s'était mis à table à sept heures, Mme la comtesse de Chambord, moins inquiète que les jours précédents, présidait le dîner, ayant à sa droite le général de Charrette, à sa gauche Mme de Monti, puis un secrétaire de Dom Bosco, M. de Raincourt, M. du Bourg, le père Boll, M. de Chevigné. En face d'elle, le duc de la Grazia, l'abbé Curé, M. Huet du Pavillon, M. d'Andigné, M. du Puget et M. René de Monti.

Le dîner était un peu moins triste que d'habitude, et chacun faisait part de ses espérances.

Tout à coup, la porte s'ouvre, le prince apparaît assis dans son fauteuil, traîné par les domestiques, et souriant lui-même de la surprise qu'il allait causer.

L'émotion des convives est indicible. Tous se lèvent absolument stupéfiés. Monseigneur continue à avancer.

Il se fait pousser auprès de Charrette, saisit le verre du général et se levant dit : — Messieurs, mes amis, me voilà. Je viens boire à vos santés.

Et élevant le verre du général, il y trempa ses lèvres. Tout le monde pleurait à chaudes larmes.

Monseigneur est resté cinq ou six minutes parlant à chacun. Puis on l'a reconduit doucement dans sa chambre.

Quelques instants après être rentré dans sa chambre, le prince a dit à son valet de chambre : « — Petit Jean, ils ont là-bas des Plombières qui doivent être excellentes, va donc m'en chercher un peu. »

Et il a pris la glace avec une satisfaction visible.

On pouvait craindre que cette imprudence n'influat fâcheusement sur la nuit de l'auguste malade. Il n'en a rien été. Monseigneur a goûté quelques heures d'un sommeil tranquille, à peine troublé par un léger vomissement.

INFORMATIONS

M. Martin-Feuillée, dans son discours de Rennes, a répété le mot de M. Gambetta, disant que la République n'était plus dans « l'ère des périls », mais dans « l'ère des difficultés ». Voilà déjà trois ans que cette « ère des difficultés » se prolonge, sans que nos gouvernants en fassent sortir la République. Ou leur incapacité est bien grande, ou les difficultés, sont bien graves et de nature à se changer en périls.

Le ministre des affaires étrangères a une façon à lui de régler les promotions dans la

Légion d'honneur. Il prend les derniers noms de chaque grade.

Chevalier, M. Louis Legrand, qui compte huit mois de services diplomatiques.

Officier, M. Barrère, ancien fonctionnaire de la Commune, chevalier de 1882.

L'un des Benjamins de M. Gambetta, M. Gérard, était, depuis plus de deux années déjà, secrétaire de première classe à l'ambassade de France à Madrid. Or, il vient d'être nommé, en la même qualité, à Berne.

Comme Berne est beaucoup moins important que Madrid, il est permis de croire que c'est là une disgrâce.

Voici quelques détails sur la convention avec l'Ouest :

L'étendue des lignes concédées est de 1,600 kilomètres ; le minimum du dividende est fixé à 35 fr. 50 et le partage avec l'Etat a lieu lorsque le dividende atteindra 50.

La Compagnie consent à supprimer les surtaxes du dimanche et à organiser des trains d'ouvriers.

Vendredi dernier, le tribunal de Blois a jugé à huitaine son jugement dans l'affaire de M. de Salaberry, propriétaire à Fosse, qui a été condamné, à deux reprises, à un jour de prison et à quinze francs d'amende, pour contravention à la loi sur l'instruction obligatoire. Le prévenu était défendu par M. Robinet de Cléry. Le *Journal de Loir-et-Cher* nous donne à ce sujet un renseignement assez curieux : « Parmi les documents, dont l'éminent avocat a donné lecture, figure un jugement rendu par M. le juge de paix Fourchault, jugement qui a plongé l'auditoire dans une profonde stupeur. Ce juge a écrit en toutes lettres que, dans le cas de M. de Salaberry, le mot « récidive » ne doit pas être pris dans son sens juridique, mais dans son sens grammatical. Un magistrat disant qu'un mot *légal* ne doit pas être entendu dans le sens *juridique* ! »

On annonce que l'amiral Peyron, préfet maritime de Toulon, vient d'être appelé à Paris pour donner des renseignements en vue des armements que pourrait nécessiter la malheureuse campagne du Tonkin.

Quinze mille pèlerins environ, dont sept mille albigeois, un millier de prêtres, dix-huit archevêques et évêques, et S. E. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, représentant officiellement le pape Léon XIII, sont en ce moment à Lourdes.

Mgr. Besson, évêque de Nîmes, lors de la pose de la première pierre de l'église Rosaire, a prononcé un admirable discours.

Louise Michel a quitté lundi matin à cinq heures, la prison de Saint-Lazare, sous la conduite de deux agents de la sûreté, qui l'ont accompagnée jusqu'à Clermont, où elle va purger la condamnation à six ans de réclusion prononcée contre elle par la cour d'assises de la Seine. En prenant congé du directeur de Saint-Lazare et des religieuses attachées au même établissement, Louise Michel les a remerciées, par quelques mots émus des soins dont ils l'avaient entourée pendant sa détention provisoire.

Pouget, condamné à huit ans de réclusion, doit être dirigé sur la prison de Melun.

Le cardinal Lavignerie compte, à l'automne, faire une tournée en Syrie. L'illustre prélat entreprend ce voyage à la prière du gouvernement français. Prière avouons-le, et c'est bien le mot ; car c'est sous la forme d'une instante sollicitation, comprise d'ail-

leurs à demi-mot par son patriotisme, que ce service lui a été demandé.

Les citoyens Ouvrard, avocat, et Gastiné et Rouleau, étudiants, sont assignés en police correctionnelle sous la prévention d'avoir arboré des drapeaux noirs, à Angers, le 14 juillet.

Cinq nouvelles arrestations ont été opérées hier soir à Roubaix dans le quartier Sainte-Elisabeth, à la suite d'une seconde tentative de désordre.

Ces individus criaient : « Vive la révolution sociale ! Vive Louise Michel ! A bas les bourgeois ! »

On a saigné plusieurs boutiques et blessé quelques personnes.

Les sénateurs réunis dans les bureaux ont nommé la commission chargée d'examiner le projet de M. Tirard ; tendant à soumettre les nominations de percepteurs à des conditions spéciales.

Ont élus : MM. Wivenot, Jobard, Gazagne, Leblond, de Reignié, Guyot, Lavaline, Marcel Barthe et Rigal.

La majorité est favorable au projet.

Les obsèques de Mgr Lamazou ont eu lieu hier matin à Limoges avec une grande solennité.

Toutes les troupes de la garnison étaient sur pied.

Mgr l'archevêque de Bourges et cinq évêques conduisaient le cortège et ont présidé à la cérémonie religieuse.

Il n'y a pas eu d'oraison funèbre, par suite de l'absence de Mgr l'évêque de Clermont qui devait la prononcer.

Mgr Lamazou a été le 97^e évêque de Limoges.

LA RÉFORME JUDICIAIRE

Voici les conclusions du rapport rédigé sur cette question par M. Tenaille-Saligny, rapporteur de la Commission sénatoriale :

« Assurément, le projet que nous avons élaboré n'opère pas, en matière d'organisation judiciaire, les vastes réformes que la plupart d'entre vous appellent de leurs vœux, et qui doivent, dans un avenir peu éloigné, donner au pouvoir judiciaire de la République une base vraiment démocratique, mais il n'en doit pas moins être considéré comme réalisant un progrès très appréciable.

Il réduit, en effet, un personnel que tout le monde s'accorde à tenir pour beaucoup trop nombreux.

« Donnant satisfaction à un vœu exprimé à peu près par tous les partis, il unifie les classes des cours et tribunaux et relève le traitement des magistrats.

« Les dispositions concernant la discipline judiciaire étaient confuses, incomplètes et parfois contradictoires, il les revise, les coordonne et en confie exclusivement l'application à une juridiction dont nul ne peut suspecter les lumières et la haute impartialité.

« Enfin, et c'est là le point capital, et il permet de procéder, avec des éléments empruntés exclusivement au personnel actuel, à cette réorganisation de la magistrature, que les ministres, qui se sont succédé depuis 1880, ont été unanimes à réclamer comme indispensable au rétablissement de l'harmonie entre les grands pouvoirs de l'Etat.

« L'indépendance de la magistrature sera, après le vote de la loi, ce qu'elle est aujourd'hui ; seulement il demeurera acquis qu'à l'égard de tous les autres fonctionnaires et agents de l'Etat, les magistrats sont les serviteurs de la République et que, si dans

fait toujours.

Il fallut d'abord traverser le grand réfectoire, énorme pièce de style roman, où la sobriété des détails fait naître une sorte de grandeur pesante qui impose et qui étonne, les dortoirs, de même style, qui règnent au-dessus, et la salle des chevaliers.

Elle était bien nommée, celle-là ! fière et robuste comme ces géants qui s'habillaient de fer, lourde, mais bien campée sur ses vigoureux piliers et respirant, du sol à sa voûte, la majesté rude du soldat chrétien.

Comme style, c'était le roman arrivant au gothique, le pilier obèse se faisant plus musculeux, le cintre caressant la naissance de l'ogive.

Ils montèrent encore, lentement, les moines chantant les hymnes de mort, les hommes d'armes silencieux et recueillis, les femmes voilées, le duc pâle.

Le duc pâle, qui tremblait sous les voûtes froides, et qui murmurait au hasard une prière.

Son cœur ne savait pas que sa bouche parlait à Dieu.

Et Dieu n'écoutait pas.

Au-dessus de la salle des chevaliers, le cloître.

L'air de Plomb, comme on l'appelait, parce que la cour, comprise entre les quatre galeries, était recouverte en plomb, pour protéger la voûte de la salle inférieure.

A mesure qu'on montait, le roman disparaissait pour faire place au gothique, car l'histoire architecturale du Mont-Saint-Michel a ses pages en ordre, dont les feuillets se déroulent suivant l'exactitude chronologique.

Le soleil de Midi éclairait le cloître, qui apparut aux pèlerins dans toute sa riche ef-

l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être garantis contre toute pression, rien ne leur donne le droit de se mettre en dehors et au-dessus de tous les pouvoirs publics, et de se poser en adversaires et en censeurs du gouvernement de la République.

Serviteurs de la République ! Voilà une phrase malheureuse. M. Tenaille-Saligny montre trop d'ouverture que le régime actuel désire une magistrature rendant des services.

SÉNAT

Séance du 17 juillet.

M. Thibaudin, dépose un projet de loi tendant à un changement à opérer dans l'uniforme de la cavalerie.

M. Martin-Feuillée demande au Sénat de mettre en tête de son ordre du jour de jeudi le projet de loi sur l'organisation judiciaire.

M. de Gavardie combat cette motion. Il ne faut pas de surprise, dit-il.

Un débat des plus longs s'engage au sujet de l'urgence entre MM. de Gavardie, le président du conseil, M. Tenaille-Saligny, rapporteur, le garde des sceaux, divers orateurs de droite, MM. Buffet et Jules Simon.

Le Sénat passe enfin au scrutin et, par 155 voix contre 115, adopte la mise à l'ordre du jour pour jeudi.

La discussion sur le projet du régime des eaux est reprise.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

M. Roger-Marvaise voudrait qu'un amendement à l'article 6, substituant l'action des juges de paix à celle des conseils de préfecture, fût renvoyé à la commission.

Le Sénat rejette cette proposition.

Sur la demande du général Farre, le Sénat décide qu'il siégera mercredi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 17 juillet.

M. Raynal dépose la convention entre l'Etat et la Compagnie de l'Ouest.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les conventions avec les Compagnies de railways.

M. Graux combat les théories successivement émises par MM. Sourigues, Allain-Targé et Madier de Montjau. Le rachat des voies ferrées est non seulement dangereux mais inéxécutable.

M. Allain-Targé combat le monopole des grandes Compagnies. Il voudrait que l'Etat exploitât au moins une de ses grandes lignes, celle d'Orléans par exemple.

La discussion est renvoyée à jeudi.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX

M. Paul Bert vient de soumettre à l'examen de la Chambre un amendement au projet d'organisation municipale.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Article additionnel. — Est abrogée toute disposition législative ou autre, effectant ou obligeant d'affecter, en dehors des prescriptions de la loi organique du Concordat, soit à des services du culte, soit à des établissements ecclésiastiques ou religieux, des immeubles appartenant aux communes.

« Des décrets rendus en conseil d'Etat prononceraient par espèce les désaffectations totales ou partielles.

« Les communes rentreront immédiatement en possession des immeubles qui leur appartiennent. »

CONGO

On annonce que Stanley s'est uni à deux chefs des Batekes pour combattre l'annexion du Congo à la France, et qu'il a signé un

florescence : Un carré parfait, à trois rangs de colonnettes isolées ou reliées en faisceaux qui se couronnent de voûtes ogivales, arrêtées par des nervures délicates et hardies.

Le prodige ici, c'est la variété des ornements dont le motif, toujours le même, se modifie à l'infini dans l'exécution, et brode ses feuilles ou ses fleurs de mille façon différentes, de telle sorte que la symétrie respectée laisse le champ libre à la plus aimée de nos sensations artistiques : celle que fait naître la fantaisie.

Aussi, cette échelle de soixante pieds que nous venons de gravir, depuis la base des tourelles jusqu'à l'aire de plomb, en passant par la salle des gardes, le grand réfectoire, le dortoir, la salle des chevaliers, le cloître, avait-elle reçu, des visiteurs éblouis, le nom générique de la *Merveille*.

A l'angle nord du cloître, il y avait un tronc de bois sculpté devant lequel monseigneur le prieur s'arrêta en faisant sonner son bâton.

« Monsieur Gilles de Bretagne, dit-il, dont Dieu ait l'âme en sa miséricorde, mit dans ce tronçonne quarante écus nantais, en l'an trente-sept, le quatrième jour de février. »

François prit une poignée d'or dans son escarcelle, la jeta dans le tronçonne, se signa et passa.

La procession tourna l'angle du cloître pour gagner la basilique.

Mais ce n'est pas le grand soleil qu'il faut à cette architecture sarrasine pour qu'elle répande tout ce qu'est en elle de mystérieux et de pieux. Ses grâces un peu bizarres, ses effets imprévus, en quelque sorte romanesques, ont plus besoin d'ombre encore que de lumière.

traité avec un souverain noir, propriétaire du territoire situé à 150 milles au delà de Stanley pool.

MADAGASCAR

Les autorités militaires de Bombay et de Calcutta ont reçu l'ordre de mettre en état tous les navires disponibles pour transporter 500 hommes de troupes à l'île Maurice.

L'« Euryale » et la « Tourmaline » sont déjà partis.

ÉTRANGER

Espagne.

Le maréchal Quesada a fait arrêter un certain nombre d'officiers et de sous-officiers appartenant aux différentes garnisons, dans la vallée de l'Ebre, comme compromis dans des menées révolutionnaires.

On dit qu'ils seront jugés par les Conseils de guerre.

Vatican

Le bruit d'une indisposition grave du Pape avait couru à Rome ; l'Italie dément ainsi cette nouvelle :

« Une personne qui a été reçue en audience particulière nous dit que Léon XIII se porte aussi bien qu'on peut se porter lorsqu'on a, comme lui, soixante-treize ans, et lorsqu'on vit dans une température sénégalienne comme celle dont nous... jouissons depuis une huitaine de jours.

« Certainement, Léon XIII se ressent un peu des effets de la chaleur, mais cela ne veut pas dire qu'il soit malade. »

LE TOAST DE M. ESTANCELIN

M. Estancelin est un ancien député orléaniste, devenu un fidèle serviteur de la royauté légitime. C'est, outre cela, un orateur de caucoup d'humour. On pourra en juger par le toast suivant qu'il a porté au comice agricole d'Envermeu et qui fait en ce moment beaucoup de tapage :

Messieurs,

Dans chaque réunion comme celle-ci, il était d'usage, pour remercier le chef d'Etat et les fonctionnaires de l'administration départementale, de leur porter un toast.

Le préfet ou le sous-préfet, portait la santé du chef de l'Etat, en faisant valoir ses mérites personnels et sa sympathie pour l'agriculture.

Le président du comice portait un toast au préfet ou au sous-préfet, et les remerciait de leur sollicitude pour les intérêts agricoles.

Aujourd'hui, je suis un peu embarrassé, car, ne voyant au milieu de nous ni préfet ni sous-préfet, je suis obligé, pour ne pas manquer aux habitudes, de porter un toast à M. le président de la République, à M. le préfet et à M. le sous-préfet.

Vous comprenez la difficulté de ma situation ? Je ne sais en vérité que dire.

Je n'ai pas à parler des qualités gouvernementales dont fait preuve sans doute le chef de l'Etat, car je serais justement accusé de faire de la politique.

Et cela m'est interdit, vous le savez. Il ne me reste à parler alors que de ce qu'il a fait pour l'agriculture — ici je suis je suis encore plus embarrassé — car, je cherche vainement....

Il a promis beaucoup, mais les promesses sont encore des espérances !!!

Belle Phylis, on désespère

Alors qu'on espère toujours.

Et cependant je dois dire quelque chose. Je me souviens à propos avoir lu dans les journaux que M. le président de la République

Et cela est si vrai, que nous assombrissons à plaisir les vitraux de nos cathédrales, afin que le jour glisse à la fois moins clair et plus chaud dans ces forêts de granit qui ont leur racine dans le marbre de la nef et qui entrelacent à la voûte leurs branches feuillues ou fleuries.

La basilique de Saint-Michel n'était pas entièrement bâtie à l'époque où se passe notre histoire. Le couronnement du chœur manquait ; mais la nef et les bas côtés étaient déjà clos. L'autel se dressait sous la charpente même du chœur qui communiquait avec le dehors par les travaux — et les échafaudages.

Le duc François s'arrêta là. Il ne monta point l'escalier du clocher qui conduit aux galeries, au grand et au petit Tour des fous et enfin à cette flèche audacieuse où l'archange saint Michel, tournant sa boule d'or, terrassait le dragon à quatre cents pieds au-dessus des grèves.

Les tentures funèbres, cachaient la partie du chœur inachevée. Les moines se rangeaient en demi-cercle, autour de l'autel.

La grosse cloche du monastère tinta le glas.

Les six dames du deuil s'agenouillèrent sur des coussins de velours, derrière le dais qu'on avait tendu pour le duc François. Jeanne de Bruc et Yvonne-Marie de Coëtlogon occupèrent les deux premiers coussins. Elles représentaient madame Isabelle d'Ecosse, duchesse régnante, et Françoise de Dinan, veuve du prince décedé.

(1) Le campanile et l'archange qu'il supportait ont été détruits par la foudre.

(A suivre)

FEUILLETON DE L'ÉCHO DU ROANNAIS

LA

FÉE DES GRÈVES

Par PAUL FÉVAL

Vis-à-vis de l'escalier, une vaste cheminée surmontait l'écusson abbatial, tenait le centre de la salle des gardes.

L'écusson du cardinal Guillaume d'Estouville, trente-deuxième abbé de Saint-Michel, existe encore dans la nef et dans la salle des chevaliers. Il était écartelé : aux premier et dernier, burellé d'argent et de sable, au lion rampant du même, accolé d'or, armé et lampassé de gueules sur le tout ; aux deuxième et troisième, de gueules à deux fasces d'or, — l'écu timbré d'un chapeau de cardinal de gueules et lambrequiné de même surmonté de la croix archiepiscopale. En cœur, l'écu de France à la bande de gueules pour brisure.

Dans cette salle des gardes, monseigneur l'évêque de Dol, qui devait officier, attendait son souverain avec le prieur de Saint-Michel et les chanoines de Coutances.

Le prieur prit la gauche de Guillaume Robert, qui représentait le cardinal-abbé, et livra les clés au servant chargé d'ouvrir les portes.

Pour arriver à l'église de l'abbaye de Saint-Michel, on ne marchait pas, on mon-

que avait l'habitude de donner, de sa main, à manger, chaque matin, aux canards qui peuplent les bassins du jardin de son palais.

Cette sollicitude pour les canards se rattache évidemment aux questions agricoles ; je puis louer sans danger M. le président, de la République en cet utile emploi de ses loisirs :

Je bois à la santé de M. le président de la République qui élève des canards.

Quant à M. le préfet je suis aussi embarrassé. Si je vantais ses qualités administratives, je ferais évidemment de la politique ; je ne puis pas le remercier de nous avoir enlevé la moitié de notre subvention, pour contribuer à la prospérité de notre comice.

M. le préfet est nouveau venu dans son département, il le connaît à peine ; quand on marche sur un terrain nouveau, on fait parfois un faux pas, je crois qu'il en a fait un, qui tenait à ce qu'il n'était pas suffisamment éclairé sur notre situation. Vous savez que dans l'antiquité un homme vint demander au roi Philippe, qui sortait d'un joyeux festin, de lui rendre justice. Le roi condamna le citoyen. « — J'en appelle dit l'autre. — Et à qui donc, dit le roi — J'en appelle de Philippe à Philippe ajeuné.

Messieurs, je fais comme ce citoyen, j'en appelle de M. le préfet aveuglé à M. le préfet mieux éclairé sur nos véritables sentiments.

Je bois donc au préfet bien éclairé.

Quant à M. le sous-préfet de Dieppe, c'est, je crois le dix-neuvième avec lequel j'ai des rapports depuis que j'ai pris part à la vie publique dans cet arrondissement. Mais je n'ai pas eu le plaisir de me trouver avec lui dans un comice ; je le regrette, c'est un homme de rapports agréables, que j'aimerais à voir plus souvent au milieu de nous ; aussi je bois avec plaisir à M. le sous-préfet de Dieppe, fort aimable homme, mais un peu trop voyageur !

Messieurs, j'ai bu aux absents ; heureusement il est parmi nous un personnage officiel qui ne fait jamais défaut quand on a besoin de lui, soit que la patrie ait besoin de son épée, soit qu'à la tribune une voix inspirée par l'éloquence convaincue d'un cœur loyal doive se faire entendre.

Il est de ces soldats qui ont pour devise : « Dieu et la France » et de ces législateurs qui, dévoués aux intérêts de l'agriculture, la défendent de leur parole, car ils savent qu'aux champs, plus que partout ailleurs, on trouve de vaillants soldats et bons citoyens.

Au général Robert, notre sénateur ?

LE CHOLÉRA EN ÉGYPTÉ.

Dans les dernières vingt-quatre heures on a constaté 23 décès cholériques à Damiette, 4 à Chirbine, 42 à Menzaleh, 56 à Mansourah, 4 à Zifta, 5 à Talka, 10 à Samanoud, 12 au Caire.

Ce sont les chiffres officiels ; mais on croit que le nombre des décès est plus élevé. Il est difficile de le connaître exactement, parce que les Arabes, craignant les mesures d'isolement, cachent la maladie et ne font de déclaration que quand le malade est mort. Ce procédé rend naturellement difficile de constater la nature exacte des décès.

Un cas suspect a été signalé à Alexandrie. Plusieurs villages des environs de Menzaleh sont atteints par le fléau et les habitants se sont enfuis.

Les cordons sanitaires ont été supprimés parce qu'on les considérait comme inutiles et même dangereux ; les soldats infectés étaient devenus des agents de propagation.

Les troupes anglaises vont camper dans des baraques à Hélouan, à trente kilomètres du Caire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Cérémonie religieuse. — Demain jeudi, 19 juillet, aura lieu la solennité de la fête de Saint-Vincent-de-Paul, dans la chapelle de la Providence, au Coteau.

Les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Roanne assisteront à la messe de six heures.

Cette fête religieuse, toujours très-suivie, réunit chaque année un grand nombre de fidèles.

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que notre compatriote M. le capitaine Defforges, attaché à l'état-major spécial du ministre de la guerre, vient de recevoir les palmes d'officier d'Académie.

Agé seulement de 31 ans, déjà chevalier de la Légion d'Honneur, cette décoration est la cinquième que reçoit M. le capitaine Defforges en récompense de ses nouveaux et signalés services.

C'est à la suite de son voyage en Floride, où il est allé avec son chef, M. le colonel Perrier de l'Académie des sciences observer le passage de Vénus sur le soleil, le 6 décembre 1882, que M. le capitaine Defforges vient d'être nommé officier d'Académie sur la présentation de l'éminent secrétaire de l'Académie des sciences, M. Jean-Baptiste Dumas, qui a ainsi reconnu et hautement consacré l'importance des travaux de la mission scientifique envoyée aux Etats-Unis par le ministre de la guerre.

A un hommage venu de si haut nous ne pouvons que joindre nos plus chaudes félicitations, sur d'être l'interprète des très nom-

breux amis de M. le capitaine Defforges, à Roanne et aux environs.

L'occasion nous paraît bonne pour rappeler à ceux de nos lecteurs, qui désireraient connaître les précédents travaux de M. le capitaine Defforges, qu'ils n'ont qu'à lire le très-intéressant rapport lu par M. le colonel Perrier dans la séance publique des cinq Académies, du 25 Octobre 1880, sur le prolongement de la méridienne de France au Sahara, par l'Espagne, la Méditerranée et l'Algérie.

Ce rapport absolument remarquable est bien loin d'avoir la sécheresse que le sujet semblait indiquer. Il a paru dans le *Journal Officiel* du lundi 1^{er} Novembre 1880. Les travaux dont il y est parlé font le plus grand honneur aux hommes éminents qui les ont accomplis et, parmi eux, à M. le capitaine Defforges qui y a pris une part considérable.

Les Roannais peuvent, à bon droit, être fiers de leur courageux et savant compatriote, une des gloires de sa « petite patrie. »

L. M.

Une contravention. a été dressée au sieur Pignard, entrepreneur des boues et immondices de la ville, pour défaut d'enlèvement de ces débris dans les rues Jacquard et Lachambaudie.

L'accident d'hier. — Nous avons fait prendre des nouvelles du sieur Muron, la victime de l'accident de voiture dont nous avons parlé hier.

Son état est toujours très-grave. Il a croûton, outre sa plaie à la joue, deux côtes enfoncées et le bras cassé en deux endroits.

Le chapitre des distractions. — Au traditionnel Valentino, que l'élévation de la température fait un peu désertier pendant ces mois d'été, il faut ajouter en ce moment les *Excursions Hamilton* (salle de Venise) et le *Théâtre parisien*, installé place de la Loire.

Les *Excursions Hamilton* réunissent chaque soir un public nombreux, c'est un spectacle fort intéressant.

Le succès du Théâtre parisien n'est pas moindre. On y joue d'une façon très amusante le vaudeville et la pantomime. Il y a en outre des équilibristes fort habiles.

St-Symphorien-de-Lay. — Poignée de nouvelles.

On signale une vingtaine de cas de catarrhes contagieux ; mais quoique les malades soient assez fortement atteints, il n'y a jusqu'à présent rien d'inquiétant dans leur état. — La grêle, qui est tombée le long des côtes en exerçant des ravages sensibles, a amené une légère hausse des vins de St-Priest et Cordelles, on demande actuellement de la pièce : 55 fr. au lieu de 45 — Il y a quelques jours la femme Tabron, demeurant au hameau du Picard, est tombée du haut d'un cerisier et s'est froissée l'épine dorsale ; lundi, la femme Fargiot, domiciliée au hameau de Châtain a fait une chute identique et s'est fracturé la cuisse en deux endroits.

Empoisonnement à Fourneaux. — Samedi, les époux Rochebillard, demeurant à Fourneaux, envoyaient leur enfant âgé de 5 ans, chercher du poivre et lui donnaient pour le payer un sou couvert de vers-de-gris au point de cacher jusqu'à l'effigie. Le pauvre petit mit le sou dans sa bouche et, en courant l'avala. Peu après, de violentes coliques se firent sentir. M. le docteur Roche, de Saint-Symphorien, appelé, déclara que le cas était très-grave. Aujourd'hui l'enfant souffre encore, mais on ne désespère plus de le sauver.

Incendie par la foudre. — Vendredi, le tonnerre est tombé sur une énorme meule de paille appartenant au sieur Bourbon, cultivateur, demeurant près de St-Marcel, sur la commune de Neulise.

La meule a brûlé toute entière. Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 800 francs.

St-Haon-le-Châtel. — Accident de voiture.

— Lundi vers 11 heures du matin, à la sortie de l'école, un enfant, le jeune Claude Forge, âgé de 7 ans et demi, a été renversé par la voiture du sieur Corteva. Une des roues du véhicule lui a passé sur la jambe droite. Relevé aussitôt par l'instituteur-adjoint, l'enfant fut transporté chez Mme Forestier où les premiers soins lui furent donnés. Le médecin appelé en toute hâte a constaté une fracture.

Nérondes. — Arrestation.

— Dimanche dernier, le nommé Célestin Dumeignil, ouvrier en fer, originaire de Ville-sous-la-Ferté (Haute-Marne) a été arrêté à St-Marcel-de-Félines sous l'inculpation de vagabondage. Amené à l'audience des flagrants délits, Dumeignil a vu son affaire remise à vendredi, les renseignements d'usage sur ses antécédents faisant défaut.

Perreux. — Incendie.

— Un incendie a eu lieu, sur le territoire de la commune de Coutouvre, dans une maison inhabitée, appartenant au sieur Pierre-Marie Guyot, vigneron, demeurant à Perreux. Faute de secours, ce bâtiment a été la proie des flammes. Les pertes, qui sont couvertes par une assurance, s'élèvent à 4,000 francs.

Les causes de cet incendie sont inconnues.

Qu'on se rassure ! — Un fait divers, ainsi conçu, a couru la troisième page de tous les journaux de Paris :

« Dans un violent orage qui a éclaté mardi dernier à Lassus (Loire), la foudre est tombée sur la maison d'école ; elle a percé le plafond de la salle de classe et a renversé l'instituteur et une trentaine d'enfants ; aucun accident grave n'est arrivé : quelques enfants ont seulement reçu de légères contusions. »

Il y a des Lassus dans plusieurs départements, mais aucun dans la Loire. Le fait s'est donc passé ailleurs que chez nous.

Les cloches des Eglises. — Autrefois les cloches des églises étaient spécialement affectées aux cérémonies du culte ; il n'en sera plus de même désormais, le mot spécialement étant remplacé dans la nouvelle loi par le mot *principalement*, qui est beaucoup plus élastique.

Un article additionnel se charge d'ailleurs d'expliquer les conséquences de ce changement.

Cet article (101) est ainsi conçu :

« Une clef du clocher sera déposée entre les mains du titulaire ecclésiastique, une autre entre les mains du maire. De sorte que chacun deux pourra facilement sonner les cloches quand il en aura besoin. »

Nous nous demandons comment feront dorénavant les fidèles pour savoir si c'est leur curé qui les appelle ou si c'est le maire qui fait savoir au garde-champêtre qu'il a besoin de sa présence.

C'est idiot !

Arrondissement de St-Etienne.

Le canal de Rive-de-Gier à Givors. — Il ne se passe pas de mois que la ville de Rive-de-Gier ne fournisse un fait ou deux faits-divers dans le goût de celui-ci :

« Le jeune Jean Delau, âgé de onze ans demeurant chez ses parents rue du Mouillon, est tombé accidentellement avant-hier dans le canal. »

« Inquiet de ne pas le voir rentrer, son père se mit à sa recherche. Ce n'est qu'hier matin qu'on a découvert le cadavre dont la tête émergeait de l'eau. »

Tantôt c'est un enfant, tantôt un vieillard parfois un ivrogne, mais toujours un noyé.

Et c'est depuis, 6 ou 7 ans, le seul emploi qu'ait ce fameux canal dont l'Etat parle de faire le rachat pour faire à MM. Arbel et Richarme en continuant à priver les Ripagériens d'eau potable et en les soumettant à de terribles épidémies.

Les bataillons scolaires. — Parmi les bataillons scolaires auxquels, à l'occasion de la fête nationale, M. le ministre de l'instruction publique a accordé un drapeau, figurent, pour la Loire, ceux de Firminy et de St-Etienne.

Il y a eu, pour cela, une cérémonie officielle et presque solennelle dans laquelle le préfet Glaize a prononcé des discours fort bien tournés, mais un peu trop méridionaux pour notre pays. Ce fonctionnaire n'est pas encore au diapason.

Accident de tramways. — Hier matin encore les tramways ont fait une victime à St-Etienne vers 8 heures, le nommé Perret, âgé de 65 ans, jardinier-fleuriste à la Chalassière, a été renversé de sa voiture par un train de tramway et a eu la jambe droite coupée et le pied gauche broyé.

Presque au même moment, avaient lieu, au Chambon, les funérailles du malheureux Largeron, broyé, samedi soir, par les roues du tramway passant à la Ricamarie.

Arrondissement de Montbrison.

Nécrologie. — On annonce le décès de M. Lachèze, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, officier de la Légion d'honneur.

M. Lachèze atteint par la loi sur les retraites en 1870 avait quitté à cette date la Cour de Lyon où il avait laissé de vives sympathies et d'excellents souvenirs.

Ancien administrateur des hospices de Montbrison, ancien président du tribunal civil de la même ville, ancien député, ancien président du conseil général de la Loire, M. Lachèze a eu une existence des plus utiles et des plus honorables.

Elections. — On écrit de Boën au *Mémorial de la Loire* :

« M. de Saint-Pulgent a décidé de poser sa candidature au siège de conseiller général pour notre canton. Il a déjà parcouru quelques communes, et partout il a reçu l'accueil le plus sympathique. »

« On serait heureux de voir notre canton représenté par un jeune homme actif, héritier d'un nom aimé et respecté dans le pays, et qui pourrait mettre au service de nos intérêts, quelque peu négligés depuis un certain nombre d'années, tout son temps et son intelligence des affaires locales. »

Le double assassinat de Feurs. — On lit dans l'*Express* :

« Le sieur Berthaud, assassin présumé de M. Moreton et de sa femme, à Feurs, vient, par suite des démarches du parquet, d'être arrêté à Bruxelles. »

« Cet individu est un jeune homme, parent de la victime. Il avait déserté depuis une année environ et vivait à l'étranger. »

« On soupçonne que, réduit à la misère et connaissant les richesses de sa victime, il aura voulu se les approprier même par un crime. Rentré en France pour le commettre, il aurait repassé ensuite la frontière. »

« Son extradition sera obtenue promptement, et bientôt sans doute Berthaud sera amené à Feurs. »

Il y a quelques jours on avait signalé le

passage de Berthaud à Roanne, où il est connu et où il n'avait nullement l'air de se cacher.

ALLIER. — Assises. — La session s'est ouverte lundi. Le sieur Charles-Napoléon Beuchot, dit Beauchamp, chef de bureau de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, a profité de sa situation pour commettre de nombreux faux en écritures qui lui ont permis d'escroquer plus de trois mille francs. Il a fait des aveux complets. Le verdict du jury a été affirmatif sur toutes les questions avec admission de circonstances atténuantes. La Cour a condamné Beuchot à deux ans de prison et cent francs d'amende.

DÉPÊCHES DE LA JOURNÉE

La santé du comte de Chambord

Paris, 18 juillet, 4 heures 20 soir.

L'Agence Havas communique aux journaux la dépêche suivante :

« Frohsdorf, 10 heures 1/2 matin. »

« M. le comte de Chambord a passé une nuit calme et relativement bonne. Il n'y a eu qu'un seul vomissement. La situation se maintient sans changement. »

Le docteur Vulpien a passé la matinée et une partie de la journée d'hier à étudier la maladie.

Le prince se trouvant mieux a demandé à voir ses neveux, le comte de Bardi et le duc de Parme, qui arriveront aujourd'hui à Frohsdorf.

M. le marquis de Dreux-Brézé a reçu la dépêche suivante :

« 18 juillet, 9 heures 1/2 matin. »

« Hier soir un vomissement. La nuit s'est passée tranquillement. »

« Blacas »

Ces vomissements répétés continuent à inquiéter les amis du prince malgré l'amélioration constatée.

Au ministère de la marine

Le bruit court que l'amiral Peyron a été mandé de Toulon à Paris, pour recevoir la succession de M. Brun. M. Thibaudin quitterait en même temps le ministère de la guerre.

La Spoliation

M. Ferry aurait renouvelé au Nonce l'assurance que les traitements des desservants ne seraient plus supprimés comme par le passé.

Affaires du Tonkin

Une dépêche de Shanghai, 18 juillet, annonce que le général Li-Hung-Chang est arrivé à Tientsin.

Une certaine inquiétude règne à Shanghai par suite de l'agitation de la classe inférieure. Une rixe a eu lieu le 14 juillet entre des marins français et des chinois qui ont tué nos marins à coups de couteau.

L'ambassade de Russie

On parle du général Billot pour l'ambassade de St-Petersbourg.

BOURSE DE PARIS

du 18 juillet 1883

Précédente clôture	VALEURS.	Dernier cours
78 75	3 % Français	78 85
108 80	5 %	108 90
90 15	5 % Italien	90 05
1431 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1432
510	Nord d'Espagne	513
686	Autrichiens	683
	Lombards	
450	Sarragosse	451
2491	Suez	2512
557	Crédit Lyonnais	556
1295	Crédit Foncier	1292

VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(préparation supérieure)

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6,

ALBERTIN, pharmacien de 1^{re} classe.

VARIÉTÉ.

LES POISSONS VENÉNEUX

Depuis longtemps on a posé, mais sans la résoudre, la question de savoir s'il existe des poissons venéneux. On sait que, dans certaines circonstances peu connues, l'ingestion de la chair de poissons ou de coquillages a causé des accidents plus ou moins graves. Parmi les poissons signalés comme pouvant déterminer ces accidents, on cite : l'anchois, l'anguille, le hareng, la sardine dorée, le saumon, surtout le thon, les œufs de Barbeau et de Brochet. Parmi les coquillages, les moules et les huîtres. Il s'agit ici, bien entendu, non des indigestions qui peuvent être déterminées par une ingestion trop forte ou intempestive de ces poissons, mais des accidents toxiques, de l'empoisonnement dont ils peuvent devenir l'origine.

Plusieurs causes ont été attribuées à cette transformation de poissons, nourriture géné-

lement très saine, en nourriture toxique. n a parlé de maladie de l'animal, de l'esc- de de nourriture absorbée par eux, par xemple de la pomme du mancelinier pour uelques-uns ; de l'absorption par eux d'une une maritime qui renferme des microbes ; une modification de leur chair survenue au oment du frai et entraînant une sorte de écomposition du sang des poissons.

Pour les huîtres et les moules, on a parlé u séjour de ces mollusques dans des eaux moneuses, de la présence de petits crabes ntre les deux valves de leur coquille, ou de a présence dans leur chair d'une certaine uantité de cuivre provenant des coques de avires, doublées de ce métal et sur lequel attachent parfois les coquillages.

Il va sans dire qu'aucun des cas indiqués a été vérifié d'une manière certaine, et que ien des indispositions survenues à la suite l'un repas de poisson, et qualifiées d'em- oisonnement, seraient une cause provenant de la mauvaise disposition de la personne prétendue empoisonnée. On a même soutenu ue le rapprochement dans l'estomac de cer- taines denrées alimentaires en présence de la chair de quelques espèces de poissons pourrait fort bien déterminer au sein de l'or- gane des phénomènes particuliers, des réac- tions chimiques produisant le malaise.

Il existe cependant des poissons qui sont véritablement vénéneux, et, plus d'une fois, on a eu des exemples d'équipages de navires fortement incommodés ou même véritable- ment empoisonnés par la chair de poissons pchés en pleine mer. Il existe à ce sujet dans les récits de voyages ou légendes ma- ritimes, nombre d'exemples de faits de ce genre.

M. Delplanche, chirurgien de marine et naturaliste distingué, chargé en 1860 d'une mission scientifique à la Nouvelle-Calédo- nie, rapporta de l'Océan Pacifique une sar- dine dont il fit don au musée des colonies françaises. Cette variété d'un poisson si dé- licat et si recherché avait été reconnue par lui comme absolument vénéneuse.

Dans les mers de Chine, et du Japon, les poissons-poisons sont de différentes espèces et très connus des pêcheurs de ces mers. Ils appartiennent à la classe dite des tétrodons et ont été étudiés par le docteur Remy. Ayant fait manger de la chair de ces poissons à ses animaux, le docteur Remy les a vus succom- ber avec tous les signes de l'empoisonne- ment.

Au Japon, les propriétés toxiques de ces tétrodons sont parfaitement connues, et il est absolument interdit aux pêcheurs qui les trouvent dans leurs filets de les conserver et de les vendre. Toutefois, comme leur chair et d'un goût agréable, et comme l'empo- isonnement qu'elle détermine paraît procéder par somnolence et sans souffrance, les Japo- nais ont souvent recourus à ses poissons quand ils veulent se suicider.

FAITS DIVERS

455,000 francs de lampions ! — On lit dans Paris : « Savez-vous ce qu'a coûté, cette an- née, la fête nationale ? Nous parlons, bien entendu, de la fête officielle. La somme ronde de 660,000 francs, qui est fournie, jusqu'à concurrence de 300,000, par le ministère de l'intérieur, le surplus, soit 360,000 francs, restant à la charge de la ville de Paris. Sur ce crédit, on a commencé par mettre une somme de 100,000 francs à la disposition du directeur de l'Assistance publique, qui l'a distribuée aux familles indigentes, aux en- fants abandonnés, aux vieillards des hospices, qui ont pu ainsi célébrer le 14 juillet. 25,000 francs ont été alloués aux maires des vingt arrondissements de Paris pour encou- rager les fêtes locales organisées soit par les associations privées, soit par les municipalités elles-mêmes. Les feux d'artifice, tirés au Champ de Mars, à Montmartre, aux Buttes-Chaumont, etc., coûteront, en y comprenant les frais de personnel, une somme ronde de 75,000 francs. 5,000 francs ont été mis en ré- serve par l'administration, pour faire face aux dépenses imprévues, et il s'en produit

toujours en pareille circonstance. Il reste donc 445,000 francs pour les indemnités aux directeurs des théâtres donnant des repré- sentations, gratuites, la fête vénitienne sur la Seine, les illuminations des monuments pu- blics, du Champ de Mars, du Trocadéro, des ponts, des Champs-Élysées, de la place de la République, l'établissement de mâts, de drapeaux, etc. »

Un légataire dans l'embarras. — Ce légai- taire, c'est M. Georges M., avocat à la cour d'appel de Paris.

Il avait un oncle, M. Viol, ingénieur de mérite, qui partit pour l'Égypte au moment des travaux du percement de l'isthme de Suez et rendit de grands services à M. de Lesseps. Il plut beaucoup au khédive, qui lui confia un poste important au Caire. Et bientôt Viol-Bey — c'est ainsi qu'il s'appelait désormais — fit fortune.

Il se décida alors à se fixer définitivement en Égypte, et s'installa à Mansourah, dans une magnifique résidence que lui donna le vice-roi. Il a cinq ans, il fit venir auprès de lui ses deux fils, qui venaient de terminer leur droit à Paris, en même temps que leur cousin Georges M.

Celui-ci ne comptait pas, bien entendu, sur l'héritage de son riche parent, puisque celui-ci avait deux enfants.

Mais voici que le 1^{er} de ce mois, l'aîné des fils de Viol-Bey mourut du choléra. Le se- cond était également frappé deux jours après, et le lendemain, Viol-Bey mourut à son tour. En sentant les premières atteintes du mal, il fit un testament léguant toute sa fortune à son neveu. Et, en même temps, il char- geait son secrétaire d'envoyer à M. M., un télégramme pour lui faire savoir qu'il était son légataire universel. Ce télégramme se terminait ainsi :

« Votre oncle ne veut pas que ses domai- nes soient livrés au pillage, et il entend que vous veniez de suite en prendre pos- session. Il a donc stipulé que si vous n'êtes pas ici le dernier jour de juillet, au plus tard, sa fortune tout entière serait retournée à l'É- tat. »

On voit ici le terrible embarras où se trou- ve M. Georges M., héritier d'une fortune de quinze cents mille francs, c'est certaine- ment très joli ; mais aller la chercher au milieu d'un pays ravagé par le choléra ; et où les Européens meurent comme des mou- ches, c'est dur.

Aussi M. M., n'est-il pas encore décidé. S'il était seul il n'hésiterait pas à se mettre en route ; mais il paraît qu'il est sur le point de se marier, et que sa fiancée ne veut pas le laisser partir. En attendant qu'il prenne une décision, il suit avec une attention pa- sionnée les bulletins de la mortalité en É- gypte.

Et il attend toujours remettant chaque jour au lendemain l'instant de prendre une décision.

Un suicide mystérieux. — On mande de Charleroi (Belgique) qu'avant hier, vers six heures du soir, un étranger parfaitement vê- tu, ayant les allures d'un militaire, descen- dait dans un hôtel de la place de la Ville- Basse et arrêtait une chambre pour y passer la nuit.

A peine y était-il depuis quelques instants, que la propriétaire, qui était occupée dans sa cuisine, entendit un coup sourd dont elle ne put d'abord reconnaître la nature.

On pénétra dans la chambre, dont la porte n'était pas fermée à clef, et on trouva le vo- yageur étendu sur le parquet, mort d'un coup de revolver qu'il s'était tiré à la tempe.

Dans une lettre, trouvée sur le cadavre, se lisait cette phrase : « Vous devez à votre ordonnance... etc. »

Un autre papier a fait connaître que le suicidé se nommait Gaston Launay, né à Beaumont-Anthel (Eure-et-Loir), et qu'en der- nier lieu il habitait Saumur ; il était âgé de vingt-cinq à trente ans.

Toutes les suppositions font croire que c'est un officier français appartenant à l'École de cavalerie de Saumur.

Une autre lettre trouvée dans sa poche dit : « Revenez, tout est arrangé ; ne donnez pas

suite à votre projet. »

Launay était arrivé à Charleroi par le train du Nord de 4 h. 25 après midi, venant de Soiremur-Sambre, où il a habité quelques jours.

Une dépêche arrivée dans la soirée au pa- rquet annonce qu'il y a eu au bureau de poste de cette commune une lettre adressée à Launay, poste restante.

Un mari assassiné. — La cour d'assises de la Somme a jugé dans une de ses dernières audiences un ouvrier charron de Corbie, le nommé Emilien Blandurel, accusé d'avoir assassiné son patron, le sieur Houbron, de complicité avec la femme de ce dernier, Eme- relle-Marie-Rose, dont il était l'amant.

Le 17 avril dernier, vers six heures du ma- tin, la veuve Houbron alla prévenir une voi- sine qu'elle venait de trouver son mari étan- du sans vie dans son atelier ; il portait à la tête une blessure et près de lui une planche tachée de sang était étendue sur le sol. C'é- tait là une pure mise en scène ayant pour but de faire croire à un accident. Blandurel, en effet, cédant enfin aux suggestions cou- pables de sa maîtresse, avait, dans la nuit, assassiné son patron en lui portant deux vio- lents coups de maillet à la tête et l'avait en- suite étranglé.

La femme Houbron a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité, et son amant à vingt ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

Un bigame. — Thomas Durand de New- York, a été reconnu coupable de bigamie et condamné à dix-huit mois de prison d'Etat sur la plainte d'une de ses femmes, Mme Mar- garet Durand.

Le condamné a expliqué à un reporter du Morning Journal qu'il est devenu bigame bien malgré lui. En juillet 1882 il est allé à Newburg et s'est mis en pension chez un nommé Egbert Smith, où il a fait la connais- sance de miss Margaret Durand, plaignante. Un soir qu'il était allé visiter une de ses amies, miss Kennedy, il a trouvé chez elle miss Conway. Pour amuser ces dames, il a joué de l'accordéon, et pendant un intermède il leur a appris qu'il était marié.

Cette information a grandement ému miss Conway, et elle est sortie tout en colère. Durand l'a suivie, l'a trouvée appuyée contre un arbre, pleurant toutes les larmes de son corps, et il lui a dit : « Ce n'est que trop vrai, Margaret, je suis marié, tout ce qu'il y a de plus marié, car j'ai même une belle- mère. Il ne peut donc exister d'autre lien entre nous que celui de la plus pure amitié. » Elle a répondu : « O grand Dieu ! Comme c'est terriblement soudain ! Mais j'avais un pres- sentiment et j'avais dans mon esprit de vous demander la vérité un de ces jours. » Il a repris : « La vérité, vous l'avez. Je vais par- tir de Newburg, et vous m'oublierez. Loin des yeux, loin du cœur. » Elle a répliqué : « Jamais ! Ne partez pas, mais ne laissez pas les gens savoir comment les choses sont. »

« Alors, a continué Durand, parlant tou- jours au reporter du Morning Journal, elle m'a questionné sur ma femme, me deman- dant à quoi elle ressemblait, comment elle s'habillait, quel âge elle avait, de quelle cou- leur étaient ses cheveux, et, pour finir, si nous vivions heureux ensemble. Je lui ai dit que ma femme était infirme, ce qui lui a fait grand plaisir, qu'elle avait vingt ans de plus que moi, pas de cheveux, mais que la tête qui était sur ses épaules était bonne pour les affaires. Je lui ai dit aussi que je m'étais habitué à jouer au billard et à la poule, et que j'avais tellement négligé mes affaires que j'étais parti de New-York pour Newburg. »

« Elle m'a répondu d'aller la voir souvent. J'y ai été quelquefois, pour lui faire entendre raison et l'amener à comprendre qu'un ma- riage était impossible entre nous. Mais elle me suppliait de ne pas la quitter, disant que ma vue était son seul confort. Elle noyait mes arguments dans ses larmes et elle criait : « O ! Thomas ! O ! Thomas ! Mon Thomas ! »

Bref, elle prenait chaque jour plus d'ascen- dant sur moi ; bientôt elle m'a mené par le bout du nez, et un beau soir, nous nous sommes trouvés mariés sans que je sache au juste comment la chose s'est faite. »

Assassinat. — Il y a quelques jours on trou- vait à Mansourah, près Constantine, le cadav- re à demi dévoré par les chacals, d'un se- cretaire d'état-major, porteur de la solde du général de Gislain et d'autres officiers.

Les premières constatations établirent qu'on était en présence d'un assassinat. On ramas- sa sur le lieu du crime un couteau, sur le- quel était gravé le nom du soldat de la gar- nison ; cette trouvaille a amené l'arrestation de plusieurs militaires qui a produit une grande sensation à Constantine.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DÉCHAUME

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

Demandez chez tous les libraires ?

PIERRE RAMBAUD

ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

PAR E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX : 2 fr.

LIBRAIRIE BRUN NOUVEAUTÉS

LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10.

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scienti- fiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment :

5 % aux Bons à échéances, à 2 ans

4 % id id à 18 mois

3 % id id à 1 an

2 1/2 % id id à 6 mois

2 % id id à 3 mois

2 % id id à vue.

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.

Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

LECONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LECONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne

S'adresser au Bureau du Journal, cours de la République.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT

TOUT RÉPARÉ A NEUF

De 7 Pièces au 3^e étage

Maison VADON, rue de Cadore, n° 1.

Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

Etude de M^e BELLE, notaire.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

EN BLOC OU PAR LOTS

LE CLOS BARGE

à la Livarotte

Qui sera prochainement tra- versé par un boulevard de 15 mètres de large.

Surficie à vendre 20000 m² carrés.

Facilité de paiement. Jouis- sance de suite.

S'adresser à M^e BELLE, notaire.

LOTÉRIE D'AMIENS

1200,000 billets seulement, 200,000 fr.

1000 espèces, dont 1 grand lot de 100,000 fr.

Vente partout. Le Billet : 1 franc

ESTAUDE 119, B^e Sebastopol, Paris

Au lieu de détail, loteries : Tunis, Lille (15 sept.), Arts, Tour-du-Pin (15 sept.), Amsterdam, etc. Billet : 1 fr.

Etude de M^e VERCHÈRE, notaire, à St-Germain-Lespinasse (Loire).

A VENDRE À L'AMIABLE

EN GROS OU EN DÉTAIL

une

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située tout près du bourg de St-Germain-Lespinasse.

Bâtiments d'habitation et d'exploita- tion ; et clos comprenant Jardin, Vigne et Prés ;

15 hectares environ de Terre, Prés et Vignes, en bon rapport, sur les communes de St-Germain-Lespinasse et St-Romain-Lamotte.

A proximité de la gare de Saint-Germain-Lespinasse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinasse.

BAINS DE LA GARE

Cours de la République

Bains sulfureux. — Bains ordinaires.

Hydrothérapie complète.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ :

LIMONADE GAZEUSE

DE

S^T-ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

Mme FRANCIA

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle est de retour, depuis quelques jours.

On trouvera toujours chez elle la pomnade AMERICAINE contre la chute des cheveux et les maladies de la peau de tous genres.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

CARROSSIERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE,

HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

L. CHOUDARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Roanne, — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY